

Envoyé en préfecture le 19/06/2026

Reçu en préfecture le 19/06/2026

Publié le 19/06/2026

ID : 039-213902836-20260611-20260611_03-DE



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT

39 - JURA

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers

• en exercice	15
• présents	15
• votants	15
• absents	0
• exclus	0

De la commune de LAVANCIA-EPERCY

Séance du 11 juin 2026 à 20 heures 05

Date de convocation :
29 mai 2026

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de :

Date d'affichage :
29 mai 2026

Objet

M. JAILLET Bernard

Délibération n°

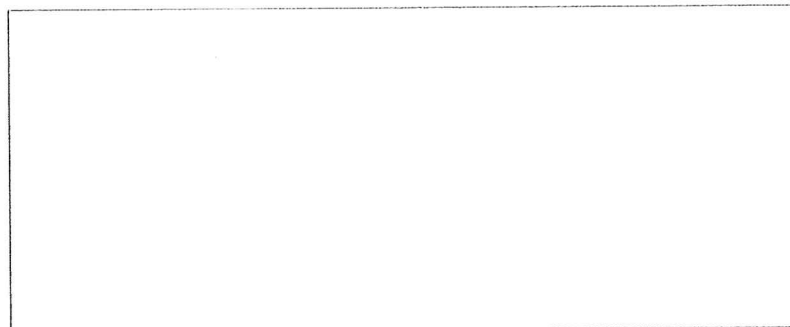
2026-06-11/03 -
Proposition de
création d'un
Centre de
Supervision
Départemental -
CSD en matière de
vidéoprotection

Étaient présents :

JAILLET Bernard - RODIA Christophe - MAZUIR Carole - HUGONNET
Marc - MAITREPIERRE Sylvie - PERRODIN Emilie - MULTRIER Pierre-Yves
- BESSON Fabrice - THIRIET Hubert - GRILLET Rodrigue - BUNOD
Alexandra - PESENTI Jean-François - MALEIRO Julie - LOUVET Delphine -
FREITAS Laure

Secrétaire de séance :

Mme MAITREPIERRE Sylvie



Délibération n°2026-06-11/03

Proposition de création d'un Centre de Supervision Départemental
CSD en matière de vidéoprotection

Par courrier en date du 7 avril 2026, le Département a souligné l'importance des dispositifs de vidéoprotection dans un contexte marqué par l'évolution des incivilités et des atteintes aux biens.

Ces outils, désormais reconnus, jouent un rôle déterminant dans le renforcement de la sécurité des espaces publics, la prévention des actes de délinquance et l'appui aux forces de l'ordre.

Ils permettent également de protéger efficacement les personnes et les biens, tout en fournissant des éléments probants pour l'élucidation des enquêtes.

Sensible aux défis et aux contraintes auxquels les communes peuvent être confrontées, le Département envisage la mise en place d'un centre de supervision départemental (CSD).

Ce dispositif offrirait aux collectivités volontaires un soutien technologique ainsi qu'une capacité de supervision mutualisée, tout en leur laissant la maîtrise de leurs équipements.

Les communes intéressées seront pleinement associées à la suite des travaux afin de co-construire une solution adaptée aux spécificités et aux besoins de chaque territoire.

En conséquence, il est proposé au Conseil de se prononcer sur ce projet.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, ÉMET un avis favorable au principe de création d'un centre de supervision départementale CSD proposé par le Département.

Délibéré et adopté en séance lesdits jours, mois et an.

Pour extrait conforme
Le Maire,
Bernard JAILLET

